

Accoucher après la date prévue d'accouchement

Évaluation post-terme

Vous serez probablement excitée et anxieuse à l'approche de la naissance de votre bébé. La durée moyenne d'une grossesse est de 40 semaines. La plupart des femmes accouchent entre la 38^e et la 42^e semaine. Beaucoup de bébés ne viennent pas au monde à la date prévue d'accouchement. Environ 85 % des bébés naissent dans la semaine qui précède ou qui suit la date prévue d'accouchement. La meilleure chose à faire est de considérer votre date prévue d'accouchement comme la meilleure « estimation possible ».

Il est souhaitable que vous portiez plus attention aux mouvements de votre bébé vers la fin de votre grossesse. Un bébé devrait bouger 6 fois ou plus en 2 heures. **Si vous ne sentez pas ces mouvements, appelez l'unité du travail et de l'accouchement au 902-679-2657, poste 3052 ou 3050.** On pourrait vous demander de vous rendre à l'unité pour une surveillance du fœtus qui permettra de vérifier les mouvements de votre bébé.

Qu'est-ce qu'un accouchement post-terme?

À l'approche de la 40^e semaine de grossesse, votre médecin pourrait parler d'un accouchement après la date prévue d'accouchement. C'est ce qu'on appelle un **accouchement post-terme**. Ce type d'accouchement est sans danger pour la plupart des bébés. Vous devrez être très attentive à votre bébé et faire preuve de souplesse dans votre plan d'accouchement.

Qu'est-ce qu'une évaluation post-terme?

L'évaluation post-terme est effectuée si vous n'avez pas accouché à votre date prévue d'accouchement. Votre médecin vous examinera pour s'assurer que tout va bien et il vous parlera des prochaines étapes. Il prendra les dispositions nécessaires pour que vous ayez un rendez-vous d'évaluation post-terme à l'unité du travail et de l'accouchement de l'hôpital régional Valley une semaine après votre date prévue d'accouchement.

Que se passera-t-il pendant mon évaluation post-terme?

Rendez-vous à l'unité du travail et de l'accouchement et inscrivez-vous auprès du commis. Vous rencontrerez ensuite une des infirmières de l'unité.

- L'infirmière vous questionnera sur votre grossesse, les mouvements de votre bébé et votre passé médical en général.
- L'infirmière vérifiera votre température, votre tension artérielle, votre pouls, vos contractions et la fréquence cardiaque de votre bébé.
- Nous pourrions vous faire un examen vaginal (interne). Cela nous aidera à prendre une décision sur la meilleure façon de déclencher (faire commencer) le travail, au besoin. L'infirmière vous parlera des différentes manières de déclencher le travail.
- Nous pourrions vous demander un échantillon d'urine (pipi).
- Nous commencerons à faire des plans pour le déclenchement artificiel du travail. Cela comprendra la prise d'un rendez-vous pour une 2^e évaluation post-terme. Une 2^e évaluation post-terme est prévue si vous dépassez de 10 jours la date prévue de votre accouchement.

Nous vous encourageons à poser des questions et à parler de vos préoccupations pendant votre évaluation post-terme.

Que se passera-t-il pendant ma 2^e évaluation post-terme?

L'infirmière et le médecin vous parleront du déclenchement artificiel de votre travail et de votre plan d'accouchement. Si le col de votre utérus (endroit par lequel votre bébé sort de votre utérus) **n'est pas prêt** pour le travail, nous vous parlerons des façons suivantes de vous préparer.

- › En utilisant un médicament dans le vagin (ovule ou gel vaginal)
- › En plaçant un cathéter à ballonnet dans l'ouverture du col de votre utérus
- › En vous donnant une pilule à avaler

Si le col de votre utérus **est prêt** pour le travail, les façons de déclencher le travail comprennent les suivantes.

- › Administration d'un médicament par intraveineuse (IV) (oxytocine, parfois appelée perfusion ou « goutte à goutte »)
- › Rupture des membranes (perte des eaux)

Comment dois-je me préparer aux évaluations post-terme?

- Vous pouvez déjeuner avant votre rendez-vous. Si vous devez rester à l'hôpital longtemps, nous prendrons les dispositions nécessaires pour votre ou vos repas.
- Apportez votre carte santé de la Nouvelle-Écosse.
- La plupart du temps, la future maman retourne à la maison après son évaluation post-terme, mais on pourrait vous demander de rester dans certaines circonstances. Cette décision sera prise avec votre fournisseur de soins avant votre évaluation.

La planification de la naissance implique parfois la nécessité de retarder le déclenchement artificiel du travail pour vous offrir, ainsi qu'à votre bébé, les meilleurs soins possibles.

Première évaluation post-terme : _____ (date) à _____ (heure)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler l'unité du travail et de l'accouchement de l'hôpital régional Valley au 902-679-2657, poste 3052 ou 3050.

Appelez immédiatement l'unité du travail et de l'accouchement dans les situations suivantes :

- › Vous avez un saignement.
- › Vous perdez vos eaux.
- › Vous avez mal à la tête ou vous voyez des taches devant vos yeux.
- › Votre bébé ne bouge plus autant.
- › Vous croyez que le travail est commencé, ou vous ne vous sentez pas bien.
- › Vous avez des inquiétudes au sujet de votre grossesse.